



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Date de dernière révision : 05/05/2023

1. Application

Les présentes conditions générales de prestation constituent le régime auquel le laboratoire OENO LABO, ci-après dénommé le laboratoire, subordonne ses prestations d'analyses, de services au client et de vente de produits. Le fait pour le client de passer commande, ou de transmettre des échantillons au laboratoire d'analyses vaut commande et implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales auxquelles aucune dérogation ne sera apportée sans l'accord écrit de la Direction.

2. Généralités

2.1 – Sauf stipulation contraire, les commandes qui nous sont passées et les marchés que nous traitons sont soumis aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toutes conditions d'achat. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des prestations de services et de ventes de produits effectuées par le laboratoire.

2.2 – Les engagements pris pour notre compte par nos agents, représentants, collaborateurs ne lient notre laboratoire que sous réserve de confirmation écrite et valablement signée émanant de notre laboratoire.

2.3 – Sauf convention spécifique, la relation contractuelle est établie exclusivement entre le client direct et le laboratoire.

2.4 – Les renseignements portés sur nos plaquettes, tarifs ou tous autres documents n'engagent pas le laboratoire qui se réserve le droit d'apporter toute modification aux conditions fournies dans ces documentations.

2.5 – Seules seront prises en compte les commandes des clients sous forme de contrat, ou sur lettre à en tête de celui-ci, par courrier ou par mail à son ordre ou utilisant les formulaires de demande d'échantillons types fournis par notre société et les commandes par téléphone, sous l'express réserve de leur confirmation écrite, par le client. L'envoi d'échantillon équivaut à une commande et emporte acceptation par le client des présentes conditions générales de vente.

2.6 – En cas de commande additionnelle, les composantes de cette commande (prix, délais ...) sont celles du catalogue de prestations, sauf accord commercial spécifique et validé avec le client. Les conditions consenties pour la commande initiale ne peuvent être automatiquement appliquées à la commande additionnelle.

3. Prestations et Produits

3.1 – Le laboratoire demeure libre de déterminer seule les méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à l'exécution des prestations de service commandées. Pour le cas des analyses, le donneur d'ordre a la possibilité de notifier une méthode précise pour un dosage donné. Les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif et leur non-respect ne saurait engager la responsabilité du laboratoire. Nonobstant cette réserve, notre société fera tout ce qui est en son pouvoir pour honorer les délais indiqués et s'engage à prévenir le client en cas de non-respect.

3.2 – Le laboratoire est libre de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des prestations, sauf demande contraire écrite du client. La Société demeure responsable de la bonne exécution des prestations par ses sous-traitants.

3.3 – Dans l'hypothèse où le client commande une prestation d'analyse couverte par une portée d'accréditation, le client autorise néanmoins le laboratoire à lui délivrer un rapport d'analyse hors accréditation, dès lors que les conditions d'analyse n'ont pas permis au laboratoire de réaliser la prestation conformément au référentiel d'accréditation. Le laboratoire fera ses meilleurs efforts pour informer le client au plus tôt de l'impossibilité de réaliser la prestation dans le cadre du référentiel d'accréditation. Dans tous les cas, le prix de la prestation commandée par le client demeure intégralement dû. Le rapport d'analyse émis par le laboratoire hors accréditation ne pourra en aucun cas être utilisé par le client ou présenté aux tiers comme un rapport émis sous accréditation. La prestation rendue hors accréditation n'est ni présumée conforme au référentiel d'accréditation, ni couverte par



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Date de dernière révision : 05/05/2023

les accords de reconnaissance internationaux. Le rapport associé ne pourra en aucun cas être mis à disposition des tiers (le public ou les autorités).

3.4 – Les résultats sont adressés, par courrier électronique sous format PDF et/ou par tout autre moyen, à l'attention du personnel et/ou des représentants du client désignés par celui-ci. Les rapports transmis par voie électronique sont signés électroniquement par un procédé permettant de garantir l'authentification du signataire habilité à valider les rapports et sont archivés par le laboratoire selon un procédé technique permettant leur conservation dans leur format original. Les procédés techniques mis en œuvre par le laboratoire permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données figurant dans les rapports. Le client reconnaît et accepte que les rapports transmis par voie électronique sont admis comme exemplaire original devant les Tribunaux et font la preuve des données qu'ils contiennent, preuve recevable, valable et opposable entre le client et la Société, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un rapport qui serait établi, reçu ou conservé sur support papier. Chaque rapport émis se rapporte exclusivement à/aux l'échantillon(s) analysé(s) par la Société. Dans le cas où l'exécution des Prestations a été sous-traitée à un tiers, les rapports originaux du sous-traitant justifiant les résultats sont transmis uniquement sur demande écrite du client.

3.5 – La livraison des produits commandés s'entend EXWORKS (Incoterms 2020), à savoir de la mise à disposition des produits, dans les locaux du laboratoire avant leur enlèvement. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni refus de la livraison par le client, ni versement de pénalités ou dommages-intérêts par le laboratoire. Une commande de produits peut faire l'objet de livraisons partielles. Le client s'oblige à procéder lors de la remise des produits à tous examens et tests nécessaires pour déceler les éventuels avaries, manquants, vices apparents ou non conformités des produits livrés au regard du bon de transport, du bon de livraison et de la commande. Tous refus, réclamations ou réserves éventuel(le)s doivent, pour être pris en compte, être mentionnés en présence d'un membre du personnel du laboratoire sur le bon de livraison, dûment signés et tamponnés. A défaut de refus, réserves ou réclamations formulés dans le respect des conditions ci-dessus, les produits sont réputés conformes. Les avaries, non conformités ou vices qui ne peuvent être raisonnablement décelés lors de la remise des produits doivent, pour être pris en compte par le laboratoire, faire l'objet d'une réclamation dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur remise, adressée par email ou courrier recommandé avec accusé de réception et comporter impérativement les indications suivantes : référence du bon de livraison, objet et motifs de la réclamation. Il appartient au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices, non conformités ou avaries déclarés, afin de permettre au laboratoire de procéder à leur constatation.

4. Prix et Conditions de paiement

4.1 – Les prix sont établis en euros hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre. Des frais de gestion de 7.50€HT sont appliqués à compter du 1er mai 2023. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

4.2 – Les paiements sont sans escompte et exigibles à la date de facturation sauf dispositions contraires mentionnées dans nos offres, confirmation de commande ou facture.

4.3 – Tout paiement non effectué à 30 jours de la date convenue à notre siège social oblige le client, de plein droit, sans qu'un rappel ou une mise en demeure ne soit nécessaire au versement de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due aux taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû.

4.4 – Les frais de gestion sont appliqués mensuellement que la commande soit liées à des produits, des analyses ou des prestations. Ils ne seront pas appliqués au mois de septembre et octobre car plusieurs factures peuvent être édités dans le mois aux vues de la densification de l'activité.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Date de dernière révision : 05/05/2023

5. Transfert de propriété

5.1 – Le transfert de propriété et le droit d'utilisation de nos produits, travaux, rapports et résultats d'analyses sont subordonnés au paiement intégral de leur prix.

5.2 – Les résultats des analyses effectuées sans interprétation ou diagnostic sont la propriété exclusive du client. Le laboratoire se réserve le droit de les utiliser à titre strictement confidentiel et anonyme. Les résultats numériques des expertises dont le diagnostic est communiqué au client pourront être également utilisés par le laboratoire à titre confidentiel et anonyme.

6. Garanties et responsabilités

6.1 – Les analyses sont effectuées dans les meilleures conditions que permettent les technologies développées par le laboratoire et les interprétations sont fondées sur les résultats des analyses et conclusions préparées avec un degré raisonnable de recherche, d'attention et de vérifications mais le client reconnaît que dans toute hypothèse celles-ci ne sont que l'opinion scientifique du signataire. Le laboratoire ne peut en aucun cas garantir que ces conclusions, interprétations ou opinions seront toujours correctes, reconnues ou absolues et cela en raison de l'évolution constante de la science et des réglementations. Dans tous les cas, le client devra s'assurer de la validité de ces conclusions et interprétations s'il souhaite se reposer sur celle-ci pour des décisions importantes et dans tous les cas il en fera usage à ses risques et périls.

6.2 – Le laboratoire n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence le laboratoire s'engage à mettre en œuvre, eu égard à l'état actuel de ses techniques d'analyse, et au prix payé par le client et des circonstances générales de l'analyses, les moyens raisonnables pour parvenir à un résultat aussi fiable que possible.

6.3 – Les résultats d'analyses sont exclusivement réservés à l'usage interne du client direct du laboratoire. Le client s'interdit expressément d'exploiter ou de divulguer ces résultats sauf accord exprès et préalable du laboratoire. Dans tous les cas, y compris si le laboratoire a donné son accord écrit concernant une divulgation, le client garantit notre laboratoire contre toutes les conséquences de quelques natures que ce soit, d'une divulgation de résultats qui aurait pu porter préjudice à des tiers ou à lui-même.

6.4 – Chaque bulletin de résultat d'analyse se rapporte uniquement et exclusivement à (aux) l'échantillon(s) reçu(s) par le laboratoire dont les références figurent sur notre bulletin. Il ne peut être utilisé que dans ce cadre et, dans le cas de reproductions ou de citations, il doit être reproduit intégralement.

6.5 – Le laboratoire mettra en œuvre les précautions nécessaires pour assurer le stockage et la manipulation des échantillons. Il ne pourra être tenu responsable d'une perte ou d'une destruction d'échantillon, cependant le laboratoire propose une reprise gratuite des analyses.

6.6 – Les échantillons fournis par le client doivent être en quantité suffisante et dans un état qui permette la préparation et l'exécution sans difficulté des prestations.

Le client doit s'assurer de la stabilité des échantillons envoyés ou déposés au laboratoire, et qu'ils ne présentent pas de danger. Le client est responsable de tous les dommages, blessures ou maladies qui seraient entraînés au laboratoire ou à son personnel du fait d'un de ses échantillons et cela même si le client a souligné le risque d'un danger lié à un échantillon.

6.7 – Le client reste propriétaire des échantillons. Le client autorise le laboratoire à utiliser gratuitement les échantillons aux fins d'exécution des prestations. Le laboratoire ne peut en aucun cas, voir sa responsabilité engagée en cas de détérioration de l'échantillon confié pour exécuter les prestations.

Les échantillons sont détruits par le laboratoire à l'achèvement de l'analyse et après un délai précisé dans la procédure interne, à moins que le client n'ait stipulé par écrit que l'échantillon ne doit pas être détruit.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Date de dernière révision : 05/05/2023

7. Limites de responsabilité

7.1 - Dans tous les cas, la responsabilité du laboratoire sera limitée au prix payé par le client pour l'analyse de l'échantillon concerné.

7.2 – Le client spécifie expressément qu'il exonérera le laboratoire en cas de dommage consécutif ou non aux résultats des analyses (tel qu'atteinte à l'image, perte de vente, etc...) qui le touchera ou touchera un tiers.

8. Confidentialité

Le laboratoire déploiera tous les efforts raisonnables pour conserver confidentiels tous les résultats d'analyse et rapport de prestation.

Le laboratoire peut être amené à divulguer des informations confidentielles du client en consultation seule telles que des rapports d'analyse dans le cas des audits internes ou lors d'évaluation par le COFRAC. Il peut y être contraint également sur demande d'autorités réglementaires, sur décision judiciaire ou administrative, dans le cadre réglementaire de transmission à des bases de données scientifiques.

9. Force majeure

Le laboratoire se réserve la faculté de résilier, de suspendre ou de sous-traiter tout ou partie de la prestation, de plein droit, en cas de force majeure ou de cas fortuits, tels que : les grèves, les intempéries, accidents ou toute cause extérieure susceptible d'arrêter ou de ralentir l'exécution de la prestation, ou toute cause non directement et exclusivement imputable au laboratoire. Le laboratoire devra informer le client à ce titre, dès connaissance d'un tel évènement, et ne sera redevable à son égard d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

10. Divers

10.1 – Aucune modification des conditions générales de vente ne sera valable si elle n'a pas été diffusé aux clients.

10.2 – La nullité éventuelle d'une partie des dispositions des présentes conditions générales de vente ne pourra porter atteinte à la validité des autres conditions.

10.3 – La non application par le laboratoire ou par le client dans ces conditions générales de vente ne saurait constituer une renonciation à ces droits.

11. Réclamation et litige

11.1 – Le processus de traitement des réclamations est mis à disposition sur demande au laboratoire.

11.2 – Tout litige à une commande reçue par le laboratoire sera jugé par le tribunal de commerce du siège social de notre société, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

11.3 – Aucune acceptation en paiement de chèques, traites ou effets quelconques domiciliés en un autre lieu n'opère dérogation ou novation à cette clause attributive de juridiction. Le droit applicable est le droit français.

12. RGPD – Données personnelles

Le laboratoire traite les données personnelles dans le respect des lois et réglementations en vigueur, et notamment de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, des normes édictées par la CNIL et du règlement UE 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016. Des Politiques de Gouvernance des Données Personnelles sont mises en œuvre et le respect de leurs dispositions est contrôlé.

Les données personnelles que nous collectons varient en fonction du but de la collecte et du Service que nous vous fournissons. Les données collectées ne sont accessibles qu'au personnel habilité du laboratoire. Tous les membres du personnel sont soumis à un engagement de confidentialité couvrant l'ensemble des activités réalisées.

La durée de conservation des données personnelles sont permanentes jusqu'à une demande écrite de suppression.